

LES DISPOSITIFS D'EXONERATION EN FAVEUR DE L'EMPLOI (REGIME GENERAL)

Une forte croissance du montant des exonérations en 2006

Après une année de relative stabilité en 2005, les exonérations de cotisations connaissent en 2006 un fort dynamisme (+ 11,8% par rapport à 2005, voir tableau 1). Celui-ci s'explique en premier lieu par la croissance soutenue de l'allègement unique Fillon, due en particulier à la forte revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2005 (+ 5,5%) et à l'application en année pleine de l'exonération de 26 points dégressive jusqu'à 1,6 SMIC pour les salariés qui n'ont pas réduit leur temps de travail.

Le dynamisme des exonérations s'explique en second lieu par la montée en charge de nouvelles mesures mises en place en 2005. Il s'agit principalement des mesures relatives au développement des services à la personne, qui contribuent pour plus de 300 M€ à la croissance du montant total des exonérations. Les montants exonérés au titre des contrats aidés, créés dans le cadre de la loi de programmation sociale, ont quant à eux augmenté de 500 M€ entre 2005 et 2006. Mais en contrepartie les exonérations au titre des contrats qu'ils ont remplacés ont diminué de plus de 300 M€.

Ces mesures nouvelles n'étant en grande partie compensées ni par le budget de l'Etat, ni par l'affectation de recettes fiscales, la croissance des exonérations non compensées devrait être très soutenue en 2006 (+ 9,3%) et en 2007 (+ 10,5%, soit un taux de croissance supérieur à celui des montants compensés - voir tableau 2).

Un ralentissement en 2007

Les exonérations en faveur de l'emploi devraient croître de 5,3% en 2007 (soit environ 1,2 Md€ d'exonérations supplémentaires). Cette croissance, encore forte, l'est toutefois nettement moins qu'en 2006, en raison d'un moindre impact des changements de législation et des mesures nouvelles :

- Concernant l'exonération Fillon, aucun changement de barème n'est intervenu en 2006, et le coût tendanciel 2007 est construit sur la base du barème 2006. Par ailleurs, le champ de la mesure ne devrait pas sensiblement varier entre 2006 et 2007, hormis l'entrée dans le dispositif des salariés bénéficiant de l'exonération Aubry I¹. Enfin, il n'y a plus d'effets liés à l'unification des SMIC, puisqu'à partir de 2006, le salaire minimum retrouve son mode de revalorisation traditionnel en fonction de la hausse des prix et de l'augmentation du pouvoir d'achat ouvrier². En conséquence, les montants exonérés au titre de l'allègement Fillon devraient augmenter à un rythme comparable à celui de la masse salariale (700M€ d'exonérations supplémentaires, soit une croissance de 4,2%, contre 4,6% pour la masse salariale) ;
- Concernant les exonérations ciblées, aucune nouvelle mesure n'est prévue à ce stade pour 2007, et la montée en charge des mesures mises en place en 2005 devrait s'atténuer. Ces mesures contribuent pour environ 500 M€ à la croissance des exonérations en 2007, contre environ 880 M€ en 2006.

¹ Ce dispositif, qui n'était plus cumulable avec Fillon depuis le 1^{er} avril 2004, s'est éteint définitivement en 2006.

² Des « coups de pouce » peuvent également être accordés en plus de l'augmentation réglementaire. Celui de 2006 a été de faible ampleur.

Tableau 1 – Montant des principales mesures d'exonérations en faveur de l'emploi pour 2004, 2005 et 2006 (compensées et non compensées, champ régime général)

En M€	MESURE	2005	2006	Evol. 2006/2005	2007	Evol. 2007/2006	Structure 2005	Structure 2006	Structure 2007
mesures générales d'exonération	réduction bas salaire	-11	0	ns	0	ns	0%	0%	0%
	allègements Aubry II	10	0	ns	0	ns	0%	0%	0%
	allègements Aubry I	135	32	-77%	0	ns	1%	0%	0%
	dispositif Robien	45	1	-97%	0	ns	0%	0%	0%
	allègement unique (Loi Fillon)	16 147	18 045	12%	18 797	4,2%	97%	99%	99%
	embauche 1er salarié	0	0	ns	0	ns	0%	0%	0%
	temps partiel	134	0	ns	0	ns	1%	0%	0%
	autres (AF, avantage en nature HCR, ACCRE, Loi init. économique)	167	158	-5%	169	7%	1%	1%	1%
	TOTAL	16 628	18 236	9,7%	18 966	4,0%	100%	100%	100%
mesures en faveur de publics particuliers (jeunes, chômeurs de longue durée...)	contrat initiative emploi	80	61	-24%	42	-31%	4%	3%	2%
	contrats d'apprentissage	678	761	12%	825	8%	34%	34%	35%
	contrat de qualification et contrat de professionnalisation	400	421	5%	416	-1%	20%	19%	17%
	CES / CEC	511	190	-63%	95	-50%	26%	8%	4%
	contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir	87	593	ns	745	26%	4%	26%	31%
	CRE	12	9	-24%	6	-28%	1%	0%	0%
	Associations intermédiaires	73	75	3%	75	0%	4%	3%	3%
	jeunes entreprises innovantes	84	105	25%	123	17%	4%	5%	5%
	PACTE	0	0	ns	8	ns	0%	0%	0%
	autres (CAE DOM ; CIA ; contrat d'orientation ; Ins. Eco. ; CIRMA)	75	49	-35%	46	-5%	4%	2%	2%
	TOTAL	1 999	2 263	13,2%	2 381	5,2%	100%	100%	100%
mesures en faveur de l'emploi dans certaines zones géographiques	Loi programme pour l'Outre-mer	859	917	7%	961	5%	72%	69%	67%
	exonérations salariés en ZFU	280	305	9%	340	12%	24%	23%	24%
	zone franche Corse	4	4	-9%	3	-15%	0%	0%	0%
	créations d'emplois en ZRR	35	90	159%	84	-6%	3%	7%	6%
	créations d'emplois en ZRU	9	8	-10%	6	-20%	1%	1%	0%
	pôle de compétitivité	0	5	ns	44	ns	0%	0%	3%
	TOTAL	1 187	1 329	11,9%	1 439	8,3%	100%	100%	100%
mesures en faveur de l'emploi à domicile	emplois familiaux	808	885	9,5%	969	10%	64%	51%	48%
	aide à domicile	446	522	16,9%	623	19%	36%	30%	31%
	aide à domicile (extension activité exonérée)		47		53	13%	0%	3%	3%
	Chèque emploi service universel		109		130	20%	0%	6%	6%
	EPM : abattement de 15 points		167		234	40%	0%	10%	12%
	TOTAL	1 254	1 729	37,8%	2 010	16,2%	100%	100%	100%
Ensemble des mesures d'exonérations		21 069	23 557	11,8%	24 795	5,3%	100%	100%	100%

Source :

ACOSS, données en périodes d'emploi issues de la base RACINE (pour les mesures compensées) et ORME (pour les mesures non compensées), y compris produits à recevoir (PAR).

Tableau 2 : Répartition des mesures compensées et non compensées

	Catégorie	2005	2006	Evol. 2006/2005	2007	Evol. 2007/2006	Structure 2005	Structure 2006	Structure 2007
mesures générales d'exonération	Compensées	16 480	18 222	10,6%	18 952	4,0%	99%	100%	100%
	Non compensées	149	14	-90,7%	14	-2,1%	1%	0%	0%
	Total	16 628	18 236	9,7%	18 966	4,0%	100%	100%	100%
mesures en faveur de publics particuliers (jeunes, chômeurs de longue durée...)	Compensées	1 309	1 396	6,6%	1 457	4,4%	65%	62%	61%
	Non compensées	690	867	25,6%	923	6,5%	35%	38%	39%
	Total	1 999	2 263	13,2%	2 381	5,2%	100%	100%	100%
mesures en faveur de l'emploi dans certaines zones géographiques	Compensées	1 186	1 328	11,9%	1 438	8,3%	100%	100%	100%
	Non compensées	1	1	5,5%	1	12,3%	0%	0%	0%
	Total	1 187	1 329	11,9%	1 439	8,3%	100%	100%	100%
mesures en faveur de l'emploi à domicile	Compensées *	0	322	ns	418	29,6%	0%	19%	21%
	Non compensées	1 254	1 407	12,1%	1 592	13,2%	100%	81%	79%
	Total	1 254	1 729	37,8%	2 010	16,2%	100%	100%	100%
Ensemble des mesures d'exonérations	Compensées *	18 975	21 268	12,1%	22 265	4,7%	90%	90%	90%
	Non compensées	2 094	2 289	9,3%	2 530	10,5%	10%	10%	10%
	Total	21 069	23 557	11,8%	24 795	5,3%	100%	100%	100%

Source : ACOSS. Régime général. Données en périodes d'emploi.

* y compris chèque emploi service universel.